



Destinataires :
**Président(e)s des Comités régionaux et
départementaux Sport Adapté**

N/Réf. RC/MS/CNC Sportifs 2010

Paris, le 16 septembre 2009

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Conseil National consultatif des sportifs (CNCS) est une instance créée en 2004 pour permettre aux sportifs de la Fédération Française du Sport Adapté d'utiliser au plus haut niveau de la représentation associative, leur droit d'expression.

Créé pour eux, il n'a de sens que dans une parole libre, reconnue, légitime pour chacun d'entre eux.

La Fédération Française du Sport Adapté s'est engagée pleinement dans cette démarche qui a pour fondement le respect de l'autre c'est-à-dire, ici, apporter considération à une expression mal maîtrisée, inhabituelle, inaudible ou invisible au premier abord.

Dans l'expression citoyenne des sportifs de notre fédération le Conseil National consultatif des sportifs et sa déclinaison à l'échelon départemental et/ou régional est une priorité fédérale. L'enjeu est majeur pour chaque dirigeant de la fédération car il s'agit, concrètement, sans démagogie éducative, de mettre en acte l'idée que chacun peut accéder quel que soit son niveau de dépendance, à la participation sociale, à une citoyenneté active, même si celle-ci est déléguée à des pairs.

Le conseil national consultatif des sportifs 2010 se tiendra lors de l'assemblée générale de notre Fédération le vendredi 26 mars à Artigues (33) près de Bordeaux. Moment très important de la vie fédérale, les sportifs y seront ainsi légitimement présents, entendus et écoutés.

Nous souhaitons que chaque région soit représentée et à cet effet nous vous proposons, pour une préparation en amont des représentants régionaux, les différents thèmes qui seront débattus lors de ce conseil. (Cf. document)

Par ailleurs, si vous avez mis en œuvre localement un conseil consultatif comme nous vous l'avions suggéré en 2005, nous vous invitons à nous faire part de vos travaux afin de communiquer largement autour de ces différentes expériences.

Vous voudrez bien nous informer de la désignation de votre représentant sportif au conseil national.

La participation du sportif et d'un accompagnateur est prise en charge par la FFSA, comprenant l'hébergement pour 2 nuits, la restauration et le déplacement.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

Yves FOUCAULT
Président